



Saint-Constant

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-CONSTANT

AVIS PUBLIC

DÉPÔT RAPPORT FINANCIER ET RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Prenez avis que conformément aux dispositions de l'article 105.1 de la Loi sur les cités et villes, le rapport financier et le rapport du vérificateur pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2016 seront déposés par la trésorière ou l'assistant-trésorier lors de la séance ordinaire du Conseil qui sera tenue le mardi, 9 mai 2017 à 19h30 à la salle du Conseil au 147, rue Saint-Pierre à Saint-Constant.

Le présent avis est également disponible pour consultation sur le site web de la Ville à l'adresse suivante : saint-constant.ca Seule la date de publication dans le journal servira, le cas échéant, pour la computation des délais prévus par la Loi.

DONNÉ à Saint-Constant, 24 avril 2017.

Me Sophie Laflamme, greffière, OMA, DGA
Directrice du Service des affaires juridiques et greffe